

PROJET de CALIBRAGE de la CHAUSSÉE et des
AMÉNAGEMENTS de SÉCURITÉ
de la Route Départementale 67 (RD67)
du PR 16+730 au PR 19+700

Communes de : **CLÉRIEUX, CHAVANNES, MARSAZ,
ST DONAT-SUR-L'HERBASSE**

ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE

PRÉALABLE à la Déclaration D'utilité Publique (DUP),
MENÉE CONJOINTEMENT avec une ENQUÊTE
PARCELLAIRE

du 29 mai 2022 au 16 juin 2022 inclus

DOCUMENT N°2 : CONCLUSIONS MOTIVÉES
et
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les conclusions et avis exprimés trouvent leur fondement dans le dossier d'enquête et dans le rapport que j'ai rédigé à l'issue de l'enquête publique environnementale unique, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP). Cette enquête, menée conjointement avec une enquête parcellaire concerne le projet de calibrage de la chaussée et des aménagements de sécurité de la Route Départementale 67 (RD67) du pr 16+730 au pr 19+700 sur les communes de : **ST DONAT-SUR-L'HERBASSE, CLÉRIEUX, CHAVANNES et MARSAZ,**

Cette enquête est présentée par Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme.

J'ai affirmé mon entière indépendance.

La justification et l'intérêt de la demande du Conseil Départemental de la Drôme et le cas échéant, les problèmes soulevés, sont évalués à partir des informations fournies, des observations recueillies et de ma propre observation.

PRÉAMBULE.

Les principales caractéristiques ont été présentées dans le rapport d'enquête. Ainsi, dans les pages suivantes, je m'attacherai à fonder mes conclusions sur le projet de calibrage de la chaussée et des aménagements de sécurité de la Route Départementale 67 (RD67) du pr 16+730 au pr 19+700 sur les communes de **ST DONAT-SUR-L'HERBASSE, CLÉRIEUX, CHAVANNES et MARSAZ.**

PROCÉDURE ET MODALITÉS DE L'ENQUÊTE.

Par ordonnance de M. Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble du 23 mars 2022, j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'arrêté préfectoral du 1er Avril 2022 a prévu le déroulement de l'enquête publique du 29 avril au 16 mai 2022 inclus, soit une durée de 18 jours consécutifs, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture des mairies.

J'ai reçu toutes les informations utiles à l'enquête.

J'ai été informé en amont de l'ouverture de l'enquête et j'ai obtenu du Conseil Départemental (Direction des déplacements – pôle ingénierie de la zone Nord) toutes les précisions et informations complémentaires souhaitées.

Les textes régissant l'enquête publique et les dispositions de l'arrêté prescrivant cette enquête qui définissent les modalités de son organisation, en particulier celles destinées au public, ont été respectées.

Comme indiquées dans le rapport, les prescriptions relatives à la publicité légale ont été respectées : avis de l'enquête au moins 15 jours avant son ouverture et rappel dans les 8 premiers jours dans deux journaux locaux lus dans le Département, affichage dans les mairies visible de l'extérieur ainsi que l'implantation de 10 des panneaux sur les lieux du projet, visibles depuis la voie publique (RD67).

Pendant toute la durée de l'enquête et conformément aux textes en vigueur, les observations et propositions écrites du public peuvent soit :

- être transcrites sur les registres ouverts dans les 4 mairies,
 - être adressées à mon attention par voie postale en mairies,
- transmises par courriel à mon attention à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique2@drome.gou.fr

Dans les registres figurent : les observations écrites, les lettres transmises par les particuliers et les courriels reçus.

Compte tenu de tous ces éléments, je considère que les modalités légales d'information du public ont été respectées.

SUR L'OPPORTUNITÉ du Conseil Départemental DE SOLLICITER CETTE ENQUÊTE.

Comme indiqué au chapitre 2.1. du rapport, le dossier a pour principaux objectifs :

- de mettre en conformité le profil en travers de la RD67 avec le Schéma d'Orientations des Déplacements Routiers (SODeR), qui détermine les caractéristiques à appliquer en fonction du volume du trafic
- d'améliorer la sécurité pour les usagers avec la création d'accotements stabilisés d'une largeur suffisante et la matérialisation de deux bandes multifonctionnelles revêtues
- d'améliorer les conditions de circulation
- de sécuriser des carrefours et certains accès riverains
- de mettre en compatibilité la route avec les circulations cyclables sécurisées..

SUR LE DOSSIER SUPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

Le dossier d'enquête publique comporte bien les éléments requis pour ce type d'enquête qui sont détaillés dans le paragraphe 2.2. du rapport.

Je tiens tout particulièrement à souligner :

- la qualité du dossier réalisé par le Conseil Départemental (Direction des déplacements – pôle ingénierie de la zone Nord) qui, de par son contenu clair et précis, a grandement facilité mon rôle de commissaire enquêteur dans les réponses et éclaircissements apportés aux particuliers
- les réponses très détaillées et argumentées apportées par le Conseil Départemental au PV de synthèse.

SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC.

Un public, relativement nombreux s'est largement exprimé sur le dossier, en particulier lors de 4 permanences prévues dans l'arrêté préfectoral.

Toutes les observations formulées ont été parfaitement argumentées.

SUR LES CONDITIONS DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

A noter l'excellent accueil que m'ont réservé le personnel des 4 communes, les élus ainsi que les personnes du Conseil Départemental rencontrés.

Les locaux destinés à recevoir le public étaient très confortables et spacieux.

AU TERME DE CETTE ENQUETE ET APRÈS AVOIR

- conduit la procédure conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2022

- constaté que les mesures de publicité ont été bien réalisées,
- étudié l'ensemble des documents soumis à l'enquête pour en appréhender les implications pratiques
- réalisé 5 permanences pendant les 18 jours d'enquête
- examiné les observations, courriers et courriels reçus
- pris connaissance des réponses apportées par le maître d'ouvrage au procès verbal de synthèse

ETANT DONNÉ QUE

ICe projet d'investissement constitue un enjeu fort pour le Département

ET QUE

LE MÉMOIRE EN RÉPONSE APPORTÉ AU PROCÈS VERBAL. DE SYNTHÈSE :

CONFIRMENT

la volonté du Conseil Départemental

1° de compléter sa politique de sécurisation de la RD67 grâce à :

- la création de bandes multifonctionnelles sécurisées
- la modification de certains carrefours
- la réduction, par regroupement d'accès de particuliers débouchant directement sur la RD67

2° d'améliorer le dossier initial pour tenir compte de certaines observations

3° de poursuivre la concertation avec les riverains

J'émet un AVIS FAVORABLE

à l'enquête publique portant sur le projet de calibrage de la chaussée et des aménagements de sécurité de la Route Départementale 67 (RD67) du pr 16+730 au pr 19+700 sur les communes de ST DONAT-SUR-L'HERBASSE, CLÉRIEUX, CHAVANNES et MARSAZ,

ASSORTI :

- d'une réserve (qui devra donc être **OBLIGATOIREMENT** levée) : que la continuité des bandes multifonctionnelles soient assurées sur le pont du TGV
- de deux recommandations : la réalisation de nouveaux comptages de véhicules et l'amélioration du carrefour de la RD67 avec le chemin du bois du seigneur

Le 14 juin 2022

Le commissaire enquêteur



Gérard THÉVENET

